

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES

APPEL À PROJETS

-Destinations France Vélo Tourisme 2012-



CAHIER DES CHARGES

Date d'ouverture de l'appel à projets :
1er mars 2012

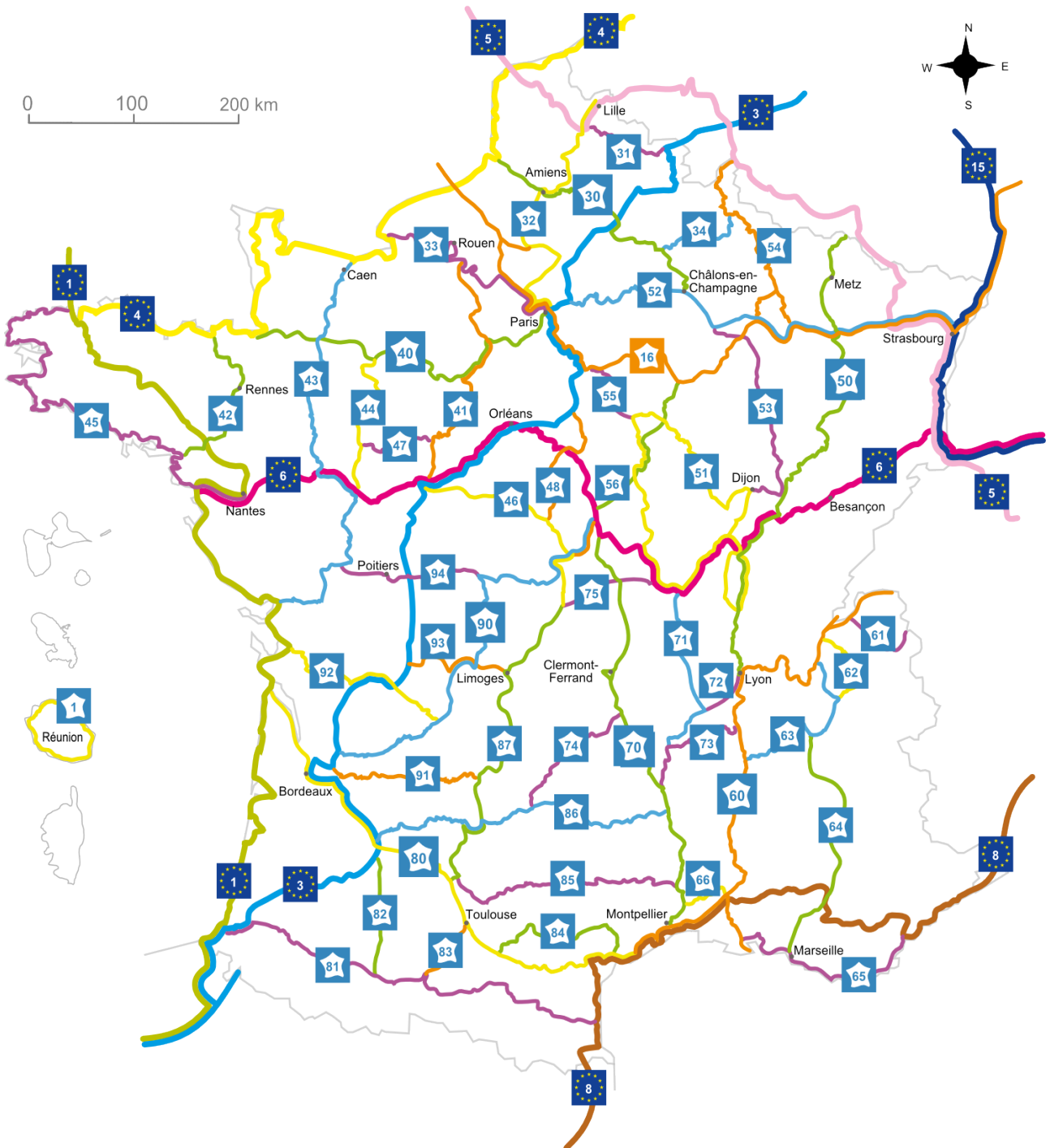
Date limite de dépôt du dossier de candidature :
26 avril 2012 à 12h00

Adresse de publication de l'appel à projets :
<http://www.tourisme.gouv.fr/appels-projets/destinations-france-velo-tourisme-2012/>

Toute correspondance ou demande de renseignements doit être envoyée à l'adresse suivante :
velo.dgcis@finances.gouv.fr



Schéma national des véloroutes et voies vertes



1. Contexte et enjeux du tourisme à vélo

Le tourisme à vélo est un levier pour développer l'économie touristique nationale : la part de séjours à vélo dans l'ensemble des séjours touristiques en France, aujourd'hui de 3%, pourrait aisément passer à 6% en 2015. Cela engendrerait 12 000 emplois et 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires supplémentaires dans l'économie touristique (Source « économie du vélo », Inddigo-Altermodal / Atout France, 2009).

Ce tourisme conjugue en effet plusieurs atouts : il s'adresse majoritairement à des clientèles internationales, de catégories socio-professionnelles aisées, à la recherche de produits insolites, culturels et écologiques. La création de destinations pour l'itinérance à vélo apparaît comme un créneau porteur pour notre économie touristique.

L'implication de l'État

Initiateur et animateur de la démarche France vélo Tourisme, qui vise à faire de la France une destination majeure du tourisme à vélo en Europe, l'État renouvelle son action en la matière par cet appel à projets. Il s'agit de mobiliser des financements ciblés sur quelques réalisations et de s'appuyer sur le réseau des DIRECCTE pour faire émerger les itinéraires structurants, futurs produits d'appel pour la destination France, à l'instar de ce que peuvent être les chemins de Saint Jacques pour la randonnée pédestre.

Le schéma national des véloroutes et voies vertes

Le socle de ces destinations est constitué par le schéma national des véloroutes et voies vertes¹, mis en œuvre par l'État (ministères chargés du développement durable, des sports et du tourisme) et les collectivités territoriales.

Le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 11 mai 2010 a prévu que l'État accentue la valorisation touristique de ce réseau et développe l'itinérance touristique.

La démarche France Vélo Tourisme

L'objet de la démarche est de mettre à la disposition des acteurs territoriaux les outils nécessaires pour hisser la France au rang de destination à découvrir à vélo de renommée internationale, en particulier pour le tourisme itinérant.

Regroupés dans le comité national France Vélo Tourisme, les partenaires à l'origine de la démarche (collectivités, entreprises, État) sont convenus que la réalisation de ces outils passe par 5 actions au niveau national :

- Promotion / Communication globale de la destination
- Mise en place de référentiels de services
- Homogénéisation de la signalisation / numérotation des itinéraires
- **Développement de nouveaux itinéraires interrégionaux**
- Amélioration de la connaissance du marché, évaluation

¹ Voir carte en page précédente et cahier des charges du schéma national des véloroutes et voies vertes en annexe

2. Objet de l'appel à projets

L'appel à projets a pour but de faire émerger et d'accompagner des projets de véloroutes, **véritables destinations de grande ampleur pour l'itinérance à vélo**. En effet, diverses expériences montrent qu'un soutien ponctuel de l'État peut être décisif pour que les collectivités territoriales, compétentes en matière de maîtrise d'ouvrage d'itinéraires touristiques de cette nature, puissent engager collectivement le montage de tels projets.

La finalité de cette action est d'étoffer le nombre des destinations attractives pour les clientèles françaises et internationales. En effet, celles-ci recherchent des itinéraires cyclables à l'échelle de leur pratique (par exemple : **200 à 300 km pour une semaine d'itinérance**), dépassant souvent les limites administratives départementales ou régionales. Or aujourd'hui, si l'on dénombre plus de 200 véloroutes et voies vertes, à quelques exceptions près, ce sont de courts tronçons d'itinéraires qui ne constituent pas encore une offre touristique cohérente et attractive.

L'État soutient ces projets d'itinéraires interrégionaux pour **renforcer la cohérence des destinations cyclables** en France, en particulier par la diffusion des outils nationaux établis dans le cadre de la démarche France Vélo Tourisme :

- **les services associés à la marque Accueil Vélo** (hébergement, loueurs de vélos, offices de tourisme, lieux de visite) pour parvenir à un niveau de service exigeant et homogène quelle que soit la destination ;
- **la vitrine internet francevelotourisme.com** destinée à articuler la promotion des itinéraires pour conquérir de nouvelles clientèles, notamment internationales ;
- ...

Des projets d'itinéraires interrégionaux inscrits au schéma national des véloroutes et voies vertes seront sélectionnés en fonction de la pertinence des actions de développement touristique.

3. Conditions d'éligibilité

Porteurs de projets

Le porteur de projet coordonne les partenaires et porte la candidature. Il doit conduire ce projet dans le cadre d'un **comité d'itinéraire garantissant l'implication des partenaires** et la réalisation d'un programme d'actions pertinent pour organiser une destination d'itinérance à vélo.

Il assure un contact régulier avec la DGCIS pour fournir les informations sur le planning d'avancement du projet ou toutes autres informations sollicitées. Il transmet à la DGCIS le rapport final d'exécution du projet.

Itinéraires

Les itinéraires soutenus doivent être **des itinéraires interrégionaux** déjà inscrits au schéma national des véloroutes et voies vertes.

4. Modalités de sélection

Le comité de sélection retiendra les projets selon les critères suivants, considérés comme des clefs de succès pour un itinéraire cyclable touristique.

Critères	Justifications des critères par rapport à l'intervention de l'État
Un comité d'itinéraire (ou équivalent) est réuni régulièrement.	Garantit la réalité de la coordination et du partenariat entre les collectivités concernées par l'itinéraire
Des comités techniques thématiques sont réunis régulièrement.	Garantit la bonne structuration du projet dans ses différentes dimensions
Des collectivités d'au moins deux Régions sont associées au projet.	C'est dans les projets interrégionaux que l'apport de l'État a le plus de valeur ajoutée pour faciliter la coopération des collectivités
Un(e) responsable de projet est affecté(e) à la coordination de l'itinéraire.	Élément indispensable à la conduite du projet et à l'engagement des partenaires
Une stratégie marketing de l'itinéraire est établie. La promotion de l'itinéraire par internet est prévue par le site francevelotourisme.com .	Indique la finalité économique du projet Le site francevelotourisme.com garantit la qualité et l'homogénéité de la communication de la destination France sur internet
Une stratégie collective pour la complétude de l'aménagement (définition du tracé de l'itinéraire, réalisation de l'infrastructure, signalisation selon les principes officiels) est établie.	La continuité, la qualité de roulement, le jalonnement de l'itinéraire doivent être irréprochables, correspondant aux recommandations élaborées par le CERTU.
Une stratégie collective pour le développement et la promotion touristiques de l'itinéraire est établie.	La mise en valeur touristique de l'itinéraire doit être menée en même temps que sa réalisation.
L'organisation des services adaptés aux touristes à vélo est menée à travers le dispositif Accueil Vélo.	La marque Accueil Vélo garantit la qualité et l'homogénéité des services pour les touristes à vélo de la destination France.
Un dispositif d'évaluation de la fréquentation et des retombées économiques de l'itinéraire est mis en place.	Il importe de mesurer l'impact économique des projets soutenus et de consolider les connaissances sur cette économie touristique.

5. Déroulement de l'appel à projets

Cet appel à projets est mis en ligne sur les sites Internet du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Pilotage

L'appel à projets *-Destinations France Vélo Tourisme 2012-* est piloté par la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services, les projets retenus seront financés sur le budget du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Le comité de sélection est composé de membres du comité national France Vélo Tourisme : DGCIS (Sous-direction du tourisme, Mission de l'action régionale, le représentant d'une DIRECCTE), ministère chargé de l'écologie (Mission nationale véloroutes et voies vertes), Atout France, association France Vélo Tourisme, association des Départements et Régions cyclables.

Préalablement à la déclaration d'intention de candidature, les porteurs de projets pourront se rapprocher des DIRECCTE. Le comité de sélection des projets demandera l'avis des services régionaux concernés le cas échéant.

Les DIRECCTE concernées par les projets candidats pourront être sollicitées par le comité de sélection pour donner un avis sur la qualité des projets présentés.

Calendrier

- Lancement de l'appel à projets : 1^{er} mars 2012
- Date limite de dépôt du dossier de candidature : 26 avril 2012 à 12h00
- Jury de sélection : fin mai 2012

6. Financement

Les projets d'itinéraires retenus bénéficieront d'une aide au financement de la part de la DGCIS, sous forme de subvention, avec comme support juridique une convention signée entre le porteur du projet et la DIRECCTE concernée.

Modalités de financement par projet

Montant maximal de subvention DGCIS	Taux d'intervention maximal de la DGCIS	Montant minimal de dépenses éligibles
20 000 €	25%	80 000 €

Le paiement de la subvention sera effectué ainsi :

- Un premier versement de 75%, soit 15 000 €, à la notification de la subvention,
- Le solde de 25%, soit 5 000 €, à l'achèvement de l'opération au vu d'une attestation de la DIRECCTE chargée de l'exécution de la convention, attestant que le porteur du projet a fourni :
 - un compte-rendu de l'opération établi et signé par lui-même,
 - un état récapitulatif des dépenses effectuées, accompagné de l'ensemble des factures acquittées correspondantes.

Les dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- les frais d'études pour la définition de la stratégie marketing de l'itinéraire :
 - étude de positionnement,
 - structuration de la communication d'itinéraire : nom et identité visuelle, code de marque,
- les dépenses pour les études de signalisation de l'itinéraire,
- les dépenses pour la création d'un site de promotion touristique de l'itinéraire et la promotion de l'itinéraire par internet,
- les dépenses pour la création d'outils de communication institutionnelle et grand public de l'itinéraire,
- les dépenses pour les actions de communication professionnelle et grand public,
- les frais d'études sur la fréquentation et les retombées économiques de l'itinéraire,
- les dépenses de personnel liées à la mise en œuvre du projet,
- les frais de déplacement et de mission,

Les dépenses d'infrastructure et de mise en œuvre de la signalisation ne sont pas éligibles.

7. Modalités pratiques du dépôt des projets

Les porteurs de projets sont invités à retirer une fiche de candidature auprès de la DGCIS – Sous direction du tourisme : velo.dgcis@finances.gouv.fr

Ils devront adresser leur dossier de candidature à la DGCIS au plus tard le 26 avril 2012 à 12h00 par voie électronique à l'adresse : velo.dgcis@finances.gouv.fr. Un accusé de réception sera envoyé au porteur de projet par courriel.

La sélection des projets aura lieu fin mai 2012.

La préparation et la notification des conventions financières auront lieu avant la fin juillet 2012.

Pour toute demande de renseignements, un message pourra être envoyé à l'adresse suivante :

velo.dgcis@finances.gouv.fr

Annexe : cahier des charges du schéma national des véloroutes et voies vertes

(Document en téléchargement à part)